Chronique Roubaisienne

BUREAU : 39, Rue Pauvrée, 39 — ROUBAIX
TELEPHONE — N° 8.28. — TELEPHONE

Trois personnes renversées par un auto

Un auto, sans lanterne ni avertisseur, longeait dimanche vers minuit à une certaine allure la rue de la Gare, lorsqu'en arrivant sur la Grand'Place, il renversa trois personnes, deux jeunes gens et une jeune fille qui se relevèrent aussitôt ne portant que de légères blessures.

Le chauffeur, auteur de l'accident qui a continué sa route sans s'occuper de ses victimes, est activement recherché.

RENVERSE PAR UN TRAMWAY

M. Catteau, demeurant 37, rue Descartes, a été tamponné Grande-Place dimanche vers 10 heures et demie du soir, par un car de la ligne T.

Relevé aussitôt, le blessé qui avait le bras droit fracturé a été transporté à l'hôpital après avoir reçu les soins d'un docteur.

UN DESESPERE

Une tentative de suicide sur laquelle on observe un grand mystère s'est produite dans la soirée de dimanche.

Un sieur V...., descendu à l'Hôtel d'Isly, place de la Gare, s'est tiré un coup de revolver dans la tête.

L'état du désespéré est grave.

DENOUEMENT IMPREVU

Un ouvrier électricien Robert Prez, 20 ans, demeurant rue de Bouvines, vint, avant-hier dans l'après-midi au cabaret Hubert Delhoute, rue Decrême pour y rencontrer son ex-amie, Léonie Carlier, 23 ans, journalière, demeurant rue du Moulin.

Mécontent de l'accueil qui lui avait été fait il brisa les verres et la vitrine et frappa la cabaretière.

M. Hubert Delhoute — c'était assez naturel — se fâcha alors et ayant terrassé l'agresseur, lui administra une volée.

Informé, M. Pagès, commissaire de police, dressa procès-verbal à Robert Prez, mais, résultat inattendu, dressa procès-verbal également au cabaretier parce que celui-ci avait corrigé l'électricien.

ACCIDENT AU CIRQUE

Mlle Jeanne Vanspeybrouck 15 ans, demeurant rue de Blanchemaille, cour Vaudeville, est tombée, samedi soir, des deuxièmes galeries de l'Hippodrome et est allée s'abattre sur les bancs des pourtours. Elle a heurté un lustre qui s'est tordu ; cette circonstance a permis d'amortir la chute.

Mlle Vanspeybrouck a eu les os du nez brisés et porte plusieurs contusions ; il est possible que des lésions internes se soient produites. La blessée a été conduite en voiture à son domicile après avoir reçu sur place les soins de M. le docteur Harlet.

LE MARCHE AUX FLEURS

Il a eu lieu comme d'habitude sur la Grand'Place et durant toute la journée de samedi le jury a fonctionné.

Celui-ci était composé : Président, M. Legrand, délégué de l'Union Horticole d'Armentières ; secrétaire : M. J.-B. Dumortier, jardinier à Croix ; membres : MM. François Verbecq, jardinier chez Mme Scabaher, d'Armentières ; Ovelacque, pépiniériste à Lomme ; Sequedin, délégué de l'Union Horticole d'Haubourdin.

Voici ses décisions :

Plantes fleuries et ornementales. — Médaille d'or à M. Edouard Seys, horticulteur à Croix ; Médaille de vermeil, grand module et prime de 15 francs, à Mme veuve Devriendre, tort. à Roubaix ; Médaille de vermeille, 1re classe et prime de 5 francs, à Mme veuve Delobel-Piéters, hort. Tourcoing ; Médaille d'argent grand module et prime de 5 francs à M. Alphonse Pauchant, hort., à Mouvaux ; Médaille d'argent 1re classe et prime de 5 francs à M. Delebecque hort., à Roubaix ; Médaille d'argent 2e classe à M. Moïse Pauchant, hort. à Mouvaux ; Mention honorable à M. David Lasur (oignons à fleurs).

Plantes rivaux de pleine terre. — Médaille de vermeil grand module, Mme veuve Delobel-Piéters, hort. à Tourcoing ; Médaille de vermeil 1re classe avec félicitations du jury, à M. Marissal, à Croix ; Médaille d'argent 1re classe à M. Alphonse Pauchant à Mouvaux ; Médaille 2e classe à M. Moïse Pauchant, à Mouvaux ; Médaille de bronze à M. Jérôme Dejoncker à Wasquehal ; Diplôme de médaille d'argent à M. Lecomte constructeur à Fives-Lille (instruments de jardinage).

Prix supplémentaires : Médaille d'argent offerte par M. Paul Watteau, président d'honneur à Mme Delobel-Piéters, à Tourcoing, pour culture de pensées.

LE SUCRE BEGHIN
FOND LE MIEUX ET SURRE LE PLUS

RALLIE-BALLON

L'Aéro-Club du Nord a organisé dimanche matin, un rallie ballon. Le « Nord » s'est élevé à 10 heures, du square Wibaux rue de Cassel devant une foule nombreuse de curieux. Le départ n'a été marqué par aucun incident, malgré le vent.

Les autres se sont aussitôt mis à la poursuite de l'aérostat qui s'éloignait dans la direction d'Arras.

LES EPAVES DE LA RUE

L'agent de sûreté Delhaye a trouvé un trousseau de clefs rue des Longues-Haies.

— Mlle Alice Malghem, rue Fourcroy cour Lauwers, 10, a trouvé un portemonnaie contenant une certaine somme.

EXPOSITION DES ARTISTES ROUBAISIENS

Cette exposition installée 14, boulevard de Paris a été inaugurée, dimanche matin à 10 heures, devant une foule nombreuse de visiteurs. La municipalité était représentée par le maire et un adjoint, M. Dewitte.

Des discours ont été échangés entre M. Sonneville, secrétaire de la commission organisatrice de l'Exposition, et M. Motte.

L'Exposition est fort intéressante et mérite la visite des amateurs.

WATTRELOS

LOTERIE NON AUTORISEE. — M. Deconinck Norbert, 20 ans, imprimeur à Tourcoing, a une bécane qu'il voudrait bien échanger contre une autre. A cet effet, il s'entendit avec un cabaretier de Wattrelos-Touquet pour faire une loterie — de sa bécane. — 1700 numéros à deux sous furent mis en vente. Tout allait bien et les numéros se plaçaient facilement. Mais pour aller de Tourcoing à W[illegible] [illegible] chantant toujours [illegible] qui fit dire à un amateur [illegible] s'il comme [illegible] monter sur sa bicyclette et que la loterie tarde à être tirée, je serai volé. » Aussi s'en plaignit-il à M. le Commissaire, qui dressa procès-verbal après enquête.

BALAYAGE DES RUES. — Le maire de la ville de Wattrelos rappelle à la population que le balayage des rues et trottoirs est obligatoire dans toutes les rues et voies publiques et principalement où le service de l'ébouage fonctionne régulièrement.

Le balayage doit être fait avant 7 heures et demie du matin, du 1er avril au 30 septembre, deux fois par semaine, c'est-à-dire les jours où le service de l'ébouage procède à l'enlèvement des boues et immondices dans le quartier.

Les lundis et jeudis, quartiers de la Vieille Place, du Berlaffé et du Crétinier. Les mardis et vendredis quartiers du Congo, du Laboureur et du Sartel. Mercredis et samedis, quartiers de la Place et de la Vieille Place.

LANNOY

CONSEIL MUNICIPAL. — Le Conseil municipal se réunira en commission, le mercredi 4 mai à 7 heures et demie du soir.

Ordre du jour : Eeaux de l'Espierre. — Questions diverses.

HEM

ACCIDENT DU TRAVAIL. — Chez M. Bettremieux Ainé fils, Fernand Lebreck, tisserand a eu l'annulaire gauche écrasé entre deux organes de son métier.

Le docteur Caudmond lui a ordonné 15 jours de repos.

GAZETTE TOURQUENNOISE

CHUTE D'UN POIVROT

Emile Berlion, sans domicile fixe, bien connu de la police et ne vivant que de mendicité, se trouvait en état d'ivresse, dimanche matin, rue de la Croix-Rouge.

Il fit une chûte et se blessa à l'arcade sourcilière gauche.

Il a été conduit à l'hôpital.

VOL DE CHARBON

Trois sacs de charbon ont été dérobés dans la cour de la gare des Francs, au préjudice de M. Henri Catteau, marchand de charbon, rue de Paris, 237.

Une enquête est ouverte par M. Broux commissaire de police du 2e arrondissement.

POPULATION ETRANGERE

Mouvement de la population étrangère du 24 au 29 avril 1910 :

Arrivées : hommes 8, femmes 5, enfants 5.
Départs : hommes 8, femes 7, enfants 9.

ETAT-CIVIL

de TOURCOING du 1er mai 1910

Publications de mariages. — Julien Matton, menuisier, rue [illegible] [illegible] doubleuse rue de Gand 977. — Désiré Deswazeere, rattacheur, rue Houchard, 24, et Héléna Amack, visiteuse rue de Comines — Gaston Nolf, rattacheur rue A. Testelin, cour Wicart, et Germaine Boogaerts soigneuse, rue de Fleurus 218. — Louis Delehouze, tisserand, rue des Bonnets 95, et Sophie Pacq, journalière, rue des Girondins 33. — Donat Delberghe, rattacheur, rue du Bois, 114, et Germaine Lotte, rattacheuse, rue Montagne, 6. — Marcel Panavelt, employé, rue du Tilleul et Antoinette Vienne, pépinière, rue de Tournai, 18. — Ferdinand Cloet, rattacheur rue La Fontaine 14 et Bertine Lefebvre, bobineuse, rue Nationale. — Georges Levecque, chauffeur, rue Lacépède 32, et Tarcile Dinneweth, soigneuse rue Lacépède, 32. — Fernand Lefebvre, chaudronnier, rue du Brun-Pain, 140, et Léonore Baudewyn soigneuse, rue du Bois, 46. — Jules Vanhoutte, bobineur, rue St-Pierre, 47, et Madeleine Lebrun, doubleuse, rue Saint-Pierre, 17. — Henri Castel, rattacheur, rue Cassel, 2, et Marie Desmettre, doubleuse, rue St-Pétersbourg, 223. — Ernest Boogaerts, rattacheur, rue de Fleurus, 218, et Alice Nolf, soigneuse, rue A. Testelin, cour Wicart. — Victor Hombek, plombier, rue Jean-Bart, 14 et Alixe Deltour, doubleuse, rue Turgot, 84. — Marcel Pouget, conducteur des ponts et chaussées, rue du Sentier, 22, et Marie Delaene, sans profession, rue de Turenne, 41. — Prosper Buysschaert, peigneron, rue Fin de la Guerre, 21, et Alice Boucksom, soigneuse,rue Fin de la Guerre, 209. — Jean Verhaegen, tisserand, rue Solférino, 41, et Palmyre Rogez, retordeuse, rue Solférino, 49. — Alphonse Lietaer, journalier, rue St-Pierre, 36, et Clémence Montem, sans profession, rue Herseaux. — Auguste Dortomb, mouleur, rue du Dahomey, 62, et Germaine Dhalluin, gazeuse, rue de Macon, 14. — Léon Vandenbulck, soldat, rue du Chêne-Houpline, 88, et Eléonore Ameye, couturière, rue de Denain, 2. — Théophile Beurrier, tailleur d'habits, rue Deregnaucourt, 202, et Zulma Lecomte, ménagère, rue du Point Central, 20. — Denis Delberghe, homme de peine, rue du Virolois, 186, et Léonie Lepoutre, retordeuse, rue de Bouvines, 117. — Jules Bonte, maçon à Wattrelos, et Madeleine Mullier,soigneuse, rue de Bourgogne. — Edouard Massard, magasinier, rue de l'Epinette, 71, et Germaine Catry, servante, rue du Haze, 81. — Pierre Deltete, cordier, rue de la Prairie, et Léonie Bekaert, modiste, rue de Lille. — Paul Delangre, rentreur, rue Famelart, 94, et Georgina Bogaert, doubleuse, rue d'Armentières, 94. — Maurice Liétaer, rue Duguay-Trouin, 62, et Germaine Catoire, encaisseuse, rue de Caalis, 97. — Adolphe Delannoy, peigneur, rue du Pont de Neuvile, 95, et Marie Pollez, ménagère, rue du Pont de Neuville. — Emile Kindt, soldat, et Clémence Goblet, cuisinière. — André Hoste, pâtissier, et Maria Fastré, sans profession. — Edmond Gheysaaaaaaalllllllleeeeesdr sdrt sdrt dsr téuuu uuu sens, domestique, et Valentine Vandenabele, cuisinière. — Emile Morelle, journalier, et Eveline Nevejans, journalière. — Louis Gysbregs, rattacheur, et Flore Demets, doubleuse. — Henri Midavaine, emballeur, et Suzanne Masselier, soigneuse.

LILLE

Une cabaretière frappe un commissaire de police

Une cabaretière, Mme Rosa Gérart, âgée de 42 ans, demeurant 36, rue Saint-André, possède un caractère aussi vindicatif qu'irritable, et, lorsqu'on ne semble pas être de son avis, elle entre dans de violentes colères, qui se terminent parfois d'une façon très désagréable pour ceux qui ont affaire avec elle.

Il y a trois mois environ, Mme Gérart, s'étant aperçue que son fils André, âgé de 18 ans, était trop empressé auprès de sa servante, lui fit d'amères reproches sur ses relations ancillaires.

N'ayant pu être obéi par le jeune homme, elle alla se plaindre à M. Marmontel, commissaire du 2e arrondissement, lui faisant part de ses présomptions à l'égard de son rejeton et de sa domestique.

Le magistrat déclara à la cabaretière qu'il ne pouvait s'occuper de cette affaire, celle-ci n'étant pas de son ressort.

En dépit des objurgations de sa mère, le fils semblait continuer à conter fleurette à la bonne. Son [illegible] trop à la fin ; se moquer ainsi de l'autorité [illegible] jours [illegible] avait fatalement provoquer [illegible] l'explosion de sa mauvaise humeur.

S'emparant d'un trousseau de clefs, la cabaretière, en proie à une violente colère, s'élança sur son fils et le frappa brutalement au visage, lui faisant des blessures assez sérieuses.

Depuis cette scène regrettable, tout semblait rentré dans le calme, lorsque la cabaretière, qui surveillait le jeune Don Juan, crut à nouveau s'apercevoir de quelque chose de louche.

Elle se présentait donc une seconde fois, hier dimanche vers 5 heures du soir, au poste du 2e arrondissement, et déclarait à M. Marmontel qu'elle ne pouvait plus vivre dans cette situation.

Ainsi qu'il le lui avait dit lors de sa première visite, le magistrat déclara ne pouvoir faire droit à la demande de la cabaretière, laquelle désirait que l'on arrête son fils, rien que ça !

Très irritée de ce refus poli, mais juste et ferme, la cabaretière répondit par des injures grossières.

Passant ensuite de la parole aux actes, Mme Gérart, qui tenait une clef à la main, lança un coup de poing à M. Marmontel, qui, atteint en plein visage, fut pris d'une hémorragie nasale, et légèrement contusionné à la face.

M. Dubar, secrétaire de l'arrondissement, s'élança alors au secours du magistrat, et appréhenda la trop brutale cabaretière qui fut mise aussitôt hors d'état de nuire.

Rosa Gérart, gratifiée d'un procès-verbal pour injures, outrages et coups à un magistrat dans l'exercice de ses fonctions, a été mise au violon.

Elle sera déférée au parquet aujourd'hui, dans la matinée.

Accident boulevard Montebello

Un cycliste se heurte à un auto et se blesse assez sérieusement

Un accident, dû à l'imprudence d'un cycliste et sur les suites duquel on ne peut encore se prononcer, est survenu dans l'après-midi de dimanche.

Vers une heure du soir, une auto appartenant à M. Robert André, demeurant 20, rue Gambetta, à Arras, longeait le boulevard Montebello, se dirigeant vers la Porte des Postes.

Un cycliste, M. Victor Lampin, 17 ans, serrurier, domicilié 8, rue Saint-Bernard, suivait à une vive allure, l'auto, quand soudain, en passant à hauteur de la rue Duhem, il alla se jeter violemment sur l'arrière du véhicule.

Sous le choc, le cycliste perdit l'équilibre et tomba lourdement sur la chaussée.

Des passants, témoins de l'accident, aidèrent le propriétaire de l'auto à relever le blessé, qui portait une blessure au front, par où le sang s'échappait en abondance.

L'infortuné cycliste, que sa chute violente avait étourdi, fut transporté dans une pharmacie voisine, où un docteur requis vint lui prodiguer des soins.

Après avoir pansé la plaie qui n'offre aucun caractère de gravité, le blessé, qui souffrait de la commotion cérébrale éprouvée, fut transporté en auto à l'hôpital de la Charité, où il fut admis d'urgence.

LES FRERES ENNEMIS
Moto contre auto

Un auto appartenant à M. Raverdy, fabricant de caisses à Anche et conduit par le chauffeur Walaew, passait hier vers 5 heures du soir rue Nationale. Une motocyclette montée par M. Jules Masquelier, 40 ans, habitant rue d'Ypres à Armentières, qui se trouvait sur la route du véhicule fut renversée par ce dernier. Homme et machine roulèrent pêle-mêle sur la chaussée, pendant que des passantes apeurées poussaient des cris d'angoisse.

Heureusement cet accident qui aurait pu avoir des conséquences graves n'endommagea que la motocyclette. L'homme se releva complètement indemne.

C'est égal, M. Masquelier l'a tout de même échappé belle. Sans le sang-froid du chauffeur, il eût été très grièvement blessé, si ce n'est pis.

LA DEULE REND UN CADAVRE

Des passants qui se promenaient hier dimanche vers une heure de l'après-midi près du Pont de la Barre, apercevaient, flottant entre deux eaux, le cadavre d'une personne adulte. Rapidement, ils avertirent la police de cette découverte.

[illegible] se rendirent sur les lieux et à l'aide d'une gaffe parvinrent à ramener le corps sur la berge.

On se trouva alors en présence du cadavre d'un homme paraissant âgé de 25 à 30 ans. Dans les poches de ce dernier, outre une somme de 22 fr. 35, il fut découvert une carte postale illustrée, adressée à M. Marceau Damane, 37, rue Royale, un calepin, puis de nombreuses factures et feuilles de commande à l'en-tête de M. Huglot, constructeur, 18, rue du Vergniau.

M. Langevin, commissaire de police envoya aussitôt un agent se renseigner au 37 de la rue Royale. A cette adresse on répondit qu'en effet, une famille du nom de Demane avait habité la maison, mais qu'elle était partie depuis quelque temps déjà pour aller habiter — croit-on — rue du Faubourg-de-Roubaix.

D'autre part, M. Huglot reconnut les papiers d'affaires comme provenant de chez lui. L'industriel n'a pu toutefois se rappeler s'il a employé dans sa maison un sieur Damane. Son comptable pourra aujourd'hui renseigner sûrement la police à cet égard.

Après constatation de la mort du repêché par M. le docteur Ladrière, le cadavre qui parait avoir séjourné dans l'eau un certain temps a été transporté à la Morgue.

COLOSSAL PLUMET SAVEZ-VOUS ?

Comme c'était la fête du 1er Mai, et par conséquent la Fête des traavilleurs, le chasseur à cheval belge Médard Van C..., 19 ans, en garnison à Tournai, venu à Lille pour y voir sa famille, avait tenu à associer l'armée belge à cette manifestation annueil.

Et pour que cette date marque bien dans sa vie, il s'était coiffé d'un plumet si monumental, que vers 9 heures du soir, il errait rue du Vieux-March-aux-Moutons, cherchant vainement la gare, afin de rejoindre son corps.

C'est ainsi que le chasseur belge se prit de querelle avec des passants qu'il menaça de frapper.

Deux agents étant intervenus, appréhendèrent le pochard, qu'ils conduisirent sur le quai de la gare, afin de le mettre dans le train, mais le chef de service, en présence du chasseur ivre, craignant qu'il ne lui arrive un accident en cours de route, pria les policiers de n'en rien faire. Les agents prirent alor sla décision de fourrer Van C... au violon.

Il serait curieux de voir ce matin la tête du chasseur à cheval, quand il se réveillera sur le bas-flanc d'un violon lillois.

PLUS DE PEUR... QUE DE MAL !

A 4 heures 1/2 du soir, hier dimanche, Mlle Mathilde C..., âgée de 22 ans, demeurant rue de la Quennette s'était rendue place des Reigneaux, où est installé un manège de gondoles.

Voulant goûter les douces émotions d'un voyage circulaire à bon marché, la jeune fille prit place dans un wagonnet.

Malheureusement, ayant voulu descendre avant l'arrêt complet du manège, Mlle C... perdit l'équilibre et tomba.

Elle aurait été infailliblement écrasée par un wagonnet, sans l'intervention de deux employés du manège, qui la retirèrent de sa critique position.

Mlle C..., qui ne porte que des contusions légères aux genoux et aux mains, a pu regagner seule son domicile, où elle a reçu les soins que nécessitait son état.

CHUTE MALHEUREUSE

Une pensionnaire de l'hospice général, Mme Delannoy, née Léonie Declercq, âgée de 71 ans, passait hier dimanche, vers 9 heures du soir, sur le boulevard des Ecoles, lorsque soudain, pris d'un malaise, elle s'affaissa sur la chaussée.

Dans sa chute, la septuagénaire a été légèrement contusionnée à la figure.

Elle a été pansé dans une maison voisine,avant d'être reconduite à l'hospice.

A l'Hôpital Militaire

Il y a quelques jours, trois cavaliers du 6e chasseurs, étant atteints d'angine, se faisaient porter malade. Sur l'avis du major, ils entraient d'urgence à l'hôpital militaire.

Après un examen minutieux des malades, les médecins déclarèrent que les militaires étaient atteints de diphtérie, et leur firent donner des injections de sérum.

En moins de trois jours, cinq infirmiers de l'hôpital tombèrent malades à leur tour, frappés par la terrible maladie.

Des mesures très sérieuses de prophylaxie furent prises par le service médical de l'hôpital, et, notamment, les malades furent isolés.

En dépit des précautions, un cas nouveau s'est déclaré chez un infirmier.

En outre, un militaire du train des équipages, également atteint de diphtérie, est rentré hier à l'hôpital militaire.

Les autorités compétentes ont prescrit de très sérieuses mesures pour enrayer cette épidémie.

ANIOS Supprime MAUVAISES ODEURS chez Droguistes, Epiciers, etc.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

MARCQ-EN-BARŒUL

Un enfant renversé par un auto

Samedi soir, vers 7 heures, le chauffeur de la maison Allenet, se dirigeait vers Lille.

Arrivé près du château Fontaine, le chauffeur qui, sans doute, ne connait pas le règlement de roulage, tenait sa gauche, vint heurter une voiture arrivant en sens inverse au milieu de la chaussée.

Par suite du choc, l'auto fit un écart et vint renverser un jeune enfant, Weyn Rémy, âgé de 13 ans, qui, à ce moment, voulait traverser la route.

L'auto, dans laquelle se trouvait M. Vanderaghen, brasseur au Pont, passa sur le corps du gamin et vint buter contre le mur du château.

Des passants transportèrent le petit blessé chez M. Roëland, vendeur de journaux, où il reçut les premiers soins, puis il fut transporté à son domicile, rue Saint-Joseph.

Le docteur Vasseur vint aussitôt lui donner des soins. Il constata une forte déchirure au côté gauche, plusieurs côtes fracturées, et jugea son état très grave.

D'après les renseignements que nous avons pris auprès des parents, l'enfant a passé une très mauvaise nuit, se plaignant de douleurs internes.

Quant à l'auto, elle fut mise hors d'usage et remisée chez M. Vanderaghen.

LOMME

UN BEAU SUCCES SOCIALISTE

On nous écrit :

C'est avec une joie profonde que nous avons vu notre commune se mettre à l'avant-garde du socialisme dans notre canton par le scrutin de dimanche dernier.

Le nom de notre vaillant camarade Ragheboom a recueilli 716 voix, M. Potié 384 et le réactionnaire 954; cela est de bonne augure pour les élections municipales.

Notre section va se remettre plus que jamais vaillamment à la tâche et nos amis feront bien dès maintenant de porter leur propagande dans la section du Bourg, où il y a lieu de féliciter nos camarades pour leur sensible progrès, dans ce quartier inféodé à la réaction.

Il y a lieu aussi de féliciter nos amis de la section de Mont-à-Camp qui eux firent des prodiges. M. Louis n'en revenait pas.

Mais où le succès fut complet écrasant pour nos adversaires, ce fut dans la vaillante population républicaine et socialiste de la section du Marais de Lomme où notre ami Ragheboom laissa loin derrière lui ses concurrents. En somme ce fut une bonne journée pour la République sociale.

Voici à titre complémentaire les résultats par section :

Bourg : Ragheboom, 123 ; Potié, 155; Maurice 380.

Mont-à-Camp : Ragheboom, 259 ; Potié, 120 ; Maurice, 348.

Marais-de-Lomme : Ragheboom, 334 ; Potié, 108 ; Maurice, 226.

HAUBOURDIN

LE CENTENAIRE DE L'HARMONIE MUNICIPALE

Le Comité du festival organisé pour fêter le Centenaire de l'Harmonie Municipale d'Haubourdin s'est réuni samedi soir dans une des salles de la Mairie sous la présidence de M. Potié, sénateur-maire.

La liste des adhésions a été communiquée le nombre atteint déjà 120, il sera dépassé de beaucoup étant donné que le délai d'inscription n'expire que le 15 mai. On le voit, la grosse prime de 1200 francs tente quantité de sociétés.

Diverses autres questions ont été discutées et notamment celle importante du concert de la réputée musique de la Garde Républicaine. La nouvelle que nous avons publiée de la venue dans la cité ouvrière Haubourdinoise de la première musique du monde, a paru invraisemblable à quelques uns, — aussi tenons-nous à affirmer que le Ministre de la Guerre, à la suite de démarches faites par M. le Sénateur Potié et MM. Bouzel, président de l'Harmonie et Alfred Richart président de la Fédération Musicale du Nord et du Pas-de-Calais, n'a pas hésité à autoriser la Garde à s'associer à la manifestation organisée en l'honneur de l'Harmonie Centenaire.

Les organisateurs qui voient leurs espérances dépassées redoublent de zèle et la population se dispose à bien accueillir les milliers d'étrangers qui se rendront à Haubourdin les 12 et 13 juin prochains.

LA MADELEINE

UNE SERVANTE VOLEUSE

Une jeune fille de 18 ans, Marie Isort, originaire de Labuissière et au service depuis huit jours, de M. Dewaere, entrepreneur de menuiserie, a été arrêtée samedi pour vol de 1100 francs et billets de banque, commis au préjudice de son patron.

La jeune voleuse, qui a fait des aveux, a été écrouée hier matin à la prison de Lille.

Elle avait profité du moment où la caissière, c'est-à-dire la mère de M. Dewaere avait le dos tourné pour prendre dans le coffre-fort, dont la porte était ouverte, deux billets de banque, l'un de mille et l'autre de cent francs.

Avec une audace remarquable pour son âge, la jeune servante, pour écarter les soupçons, en cas de perquisition, avait caché les deux billets de banque volés par elle dans la chambre de son patron, M. Dewaere. C'est là qu'on les a retrouvé, sous le tapis recouvrant le plancher.

A PROPOS DE LA DUCASSE

Nous recevons la lettre suivante, signée d'un groupe de commerçants :

Le vendredi 7 mai 1909, le Conseil municipal de La Madeleine approuvait une pétition, signée de 80 noms et demandant l'établissement de la ducasse d'année en année place de la Boucherie et place des Ecoles.

L'année dernière, la ducasse eût lieu place de la Boucherie. Donc cette année, elle devait être située place des Ecoles.

Il n'en est pas ainsi, malgré la pétition nouvelle, adressée à l'administration municipale.

L'adjoint au maire refusa d'appliquer ce qui avait été décidé et ce, malgré les protestations de M. Paul Durot, conseiller municipal. Si bien que les commerçants de la place des Ecoles se trouvent lésés par cet acte d'autocratie dont, à l'occasion, ils sauront se souvenir.

Il faut que tout le monde vive. Si l'administration municipale ne le sait pas, elle l'apprendra à ses dépens.

LAMBERSART

UN PENDU

Obéissant on ne soit à quel mobile, M. H. Leblet, fabricant de formes pour cordonniers, demeurant rue Flament-Reboux, a mis fin à ses jours en se pendant vendredi soir, chez lui.

COMINES

ETAT-CIVIL de COMINES. — *Naissances.* — Gilbert Comeyne, rue du Bas Chemin. — Adrien Wexquin, cité Schoutteten.

Publications de mariage. — Désiré Sigier, maréchal ferrant, à Linselles, et Marguerite Dauin, couturière à Comines.

Décès. — Albert Legrand, 6 mois, rue Gambetta. — Léonie Leclercq, 16 ans, sans profession, section des Bois.

ACCIDENTS DE TRAVAIL. — Chez MM. Hosceur, domiciliésebraq frères, Calembier Louis, 55 ans, glaceur, domicilié à Comines, rue du Château, par suite de la chute d'une caisse, s'est fait une fracture à la cuisse droite, 2 mois de repos. Docteur Vouters.

— Chez Villard Castelbon, Viane Eugène, 18 ans, tisserand, demeurant à Comines, section de la Gaie Perche, en faisant une chute, s'est fait des contusions au genou gauche, 8 jours de repos. Docteur Lemaire.

HOUPLINES

ACCIDENTS. — Dhalluin Charles, 32 ans, tisseur, rue de l'Avenir, à Houplines, en soulevant un rouleau,s'est fait un effort dans le dos. — 15 jours de repos.

— Dhoolaeghe Maurice, 19 ans, départageur, rue des Murets, 26, à Armentières, en départageant, s'est fait une entorse au poignet gauche. — 15 jours de repos.

— Dhorme Henri, 49 ans, tisseur, rue du Retour de Quesnoy, à Houplines, s'est luxé l'index droit en voulant rattraper une canette tombant de sa planche. — 12 jours de repos.

— Hallot Marie, 29 ans, tisseuse, rue Thiers, à Houplines, par le marteau de la fourchette de son métier, s'est fait une plaie contuse à l'index gauche. — 10 jours de repos.

Je ne fume que le NIL

Valenciennes

VIVE LA FRANCE !

Conther Antoine, 46 ans, sujet allemand, arrêté à Condé, pour ivresse et mendicité, a été amené au parquet, et reconnu réfractaire à un arrêté d'expulsion et écroué.

LA PANSE VALENCIENNOISE

28 bœufs, 3 vaches, 14 taureaux, 107 moutons, 44 veaux, 88 porcs, 3 chevaux ont été abattus la semaine dernière.

LES ESCROCS

Vanoprée Ernest, 28 ans, de Crespin demeurant à Raismes, recherché pour complicité et escroqueries a été, en vertu d'un mandat d'amener de M. le juge d'instruction de Valenciennes arrêté par le sous-brigadier Bernard et écroué.

BONSOIR !

Gillas Ernest, rue du Gaz, a porté plainte contre sa femme qui l'a quitté en emmenant son enfant âgé de 8 mois et en emportant l'argent du ménage.

La police informe.

A LA CLOCHE DE BOIS

Le nommé Mouver, mineur, 18 ans, a été arrêté et écroué pour vol chez son hôtesse, la veuve Désupret, d'une somme de 150 fr. ; après quoi, il disparut, ce qui ne l'empêcha pas d'être cueilli par la gendarmerie.

NOS ARTISTES

Mlle Alice Dupont, professeur diplômé de dessin au collège de jeunes filles, fille de notre sympathique concitoyen, M. Gustave Dupont, conseiller municipal, vient d'être reçue au Salon des Artistes Français, au Grand Palais avec un « Coussin de style assyrien, représentant une scène d'offrande à un génie, » en cuir repoussé sur velours orange brodé d'or.

Félicitations.

APERITIF DES ARTHRITIQUES
Le quart VICHY CELESTINS
DANS TOUS LES CAFÉS

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

MASTAING

LA FOURCHE. — Clauwaert Jules, cultivateur, a porté plainte contre un domestique, X..., pour vol d'une fourche.

CONDE-SUR-ESCAUT

ACCIDENT DE CHEVAL. — Le gendarme à cheval Carlier a été désarçonné par sa monture, effrayée par un obstacle.

Contusionné au côté gauche, il devra chômer 3 semaines environ.

HERGNIES

LES COURAGEUX. — La femme Midavaine, batelière, était par suite d'un faux pas, tombée dans l'Escaut.

Elle en fut heureusement retirée par le préposé des douanes Condoux Auguste, qui risqua véritablement sa vie pour la sauver.

Félicitations.

Douai

Les fêtes de la reine du travail

M. Paul Desmarets présentera prochainement au Conseil municipal un remarquable rapport sur les fêtes de la Reine du Travail. Il nous est revenu que certaines personnalités tendaient à mutiler le projet de notre ami.

Ce serait désastreux. Le couronnement de la Reine que l'on voudrait réduire à sa plus simple expression, dont on voudrait faire quelque chose de ridicule — parfaitement — doit être parfait et nous protestons par anticipation contre toutes les propositions de mauvais goût qui seraient de nature à lui ôter son prestige.

M. Desmarets veut que tous les corps de métier de la ville entourent l'éphémère souveraine. Et il a raison.

Comme tous les novateurs il aura contre lui les arriérés, les attardés, les butés. En revanche les gens d'esprit, les gens éclairés et les artistes seront avec lui.

Ainsi que nous l'avons déjà annoncé, l'élection de la Reine aura lieu à l'hôtel de ville à la fin de mai.

PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT D'ARRAS

AVION

DU CALME ! — Mécontente de ce que le jeune Kléber Thumerelle, 20 ans, avait dit du mal d'elle, Mme Jules Hennequin lui a porté un violent coup de clef à l'oreille, tout en le menaçant de le tuer. Kléber, l'oreille ensanglantée, a porté plainte à la gendarmerie qui a verbalisé.

ARRONDISSEMENT DE BETHUNE

Lens

DANS LA MINE. — *Fosse numéro 4.* — Victoria Thilliez, 13 ans, trieuse, a été blessée à la main gauche par la chute d'une gaillette.

Fosse numéro 9. — Un coup de hache mal dirigé a blessé à la main gauche le coupeur de mur Antoine Leclercq, 36 ans, demeurant rue Duguesclin.

MAIN ECRASEE. — M. Géri Brisbout, 46 ans, chaudronnier aux mines, demeurant rue Saint-Louis, 81, a eu plusieurs doigts de la main droite écrasés entre la roue d'une berline et le bloc d'une presse à décaler.

ETAT-CIVIL de LENS. — *Naissances.* — Lemaitre Julienne, rue Grassion, 18. — Lambot René, rue Jean Bart, 7. — Bardon Alexandre rue de la Perche. — Thillier Jules, rue St-Louis. — Laurent Marthe et Laurent Charles, rue de Lille, 236.

Décès. — Herry Julia, 71 ans, épouse de Meter Léopold, boulevard des Ecoles, 90. — Brunefot Rose, 19 ans, rue de la Bataille. — Lasselin Zéphir, 58 ans, époux de Manneciez Marie, rue Decrombecque, 31.

BILLY-BERCLAU

CONVOI CIVIL. — On annonce la mort de Jean-Baptiste Leroy, fils de dame Germaine Leroy. Les obsèques auront lieu civilement le lundi 2 mai à quatre heures du soir. Les personnes désireuses d'y assister sont priées de considérer le présent avis comme une invitation.

OIGNIES

UN SINGULIER VISITEUR. — En rentrant chez lui l'autre soir, M. Xavier Labonne, 25 ans, horloger, rue du Moulin, aperçut un individu appuyé contre le mur de sa façade. Il lui demanda ce qu'il faisait là ; sans répondre l'autre s'éclipsa. Mais à peine M. Labenne était-il couché qu'il entendait dans sa cour un bruit suspect. Il descendit et trouva blotti contre la porte du jardin l'individu qu'il avait interpellé l'instant d'avant et qui, au moment où M. Labenne arrivait près de lui, se jeta sur l'horloger, lui griffa la figure et lui déchira ses vêtements.

Avant que M. Labenne fut revenu de sa surprise, le quidam avait filé par le sentier qui longe la maison.

M. Labenne a raconté sa mésaventure à la gendarmerie qui recherche le mystérieux visiteur dont on ne possède qu'un vague signalement.

SALLAUMINES

ENTRE VOISINES. — Deux voisines de la cité des corons de Méricourt, MMmes Nart Augustin et Bolle Léopold, se sont, pour un motif futile, abreuvées d'injures. A baut d'arguments, Mme Bolle a jeté une wassingue à la figure de son adversaire qui a riposté en lui brisant une planche à lessive sur la tête.

Le combat s'est terminé par un procès-verbal que les gendarmes ont dressé aux voisines ennemies.

BULLY

LA DUCASSE. — La ducasse de Bully qui a lieu, comme les années précédentes, le dimanche et le lundi de la Pentecôte, promet d'être des plus brillantes. Déjà de nombreux *forains ont retenu leurs places.*

La société les « Cœurs Joyeux » organise à cette occasion un bal à grand orchestre chez Dhaussy père.

COURCELLES-LEZ-LENS

BATAILLE DE DAMES. — Leurs fillettes s'étant prises de querelle, MMmes Thuilliez Constant et Lecaille François, ont cru devoir défendre chacune leur progéniture et se sont copieusement crêpé le chignon. Le résultat le plus clair de l'opération c'est un procès-verbal que la gendarmerie leur a dressé à toutes deux.

LOOS-EN-GOHELLE

LES CAPOTES DE VALENTIN

La veille des élections législatives, on venait me dire que le maire de Loos venait d'arborer un superbe drapeau rouge. Vite je m'empressai d'aller voir ce phénomène. Mais ce n'était pas d'un drapeau qu'il s'agissait, car notre maire ressemble aux dindons : il a peur du rouge. Il s'agissait simplement d'une quelconque affiche où le maire proclamait son passé politique et invitait ses électeurs à voter en masse pour « Monsieur Lamendin », affiche, soit dit en passant, qui fit perdre quarante voix à notre candidat

Mais revenons au passé politique de Monsieu le maire. Il est joli ce passé !

Au moment des pétitions pour et contre les congrégations, Valentin Ier n'a-t-il pas soutenu l'engeance noire ?

Et s'il se réclame tant de Lamendin, pourquoi, il y a quelques années, n'est-il pas allé porter son bulletin en sa faveur, pour le faire entrer au conseil général, au lieu de s'abstenir ?

La vérité, c'est que le maire, dans sa grandeur n'a jamais aimé les ouvriers.

Le voyez-vous ce révolutionnaire, il y a six ans, aux élections municipales, il affichait sur tous les murs des curés et toujours des curés ; il en mangeait presque à tous ses repas. Aujourd'hui, il se dérangerait de cent mètres pour aller leur serrer la main. Toujours l'hypocrisie !

Aux élections municipales pourquoi donc ce farouche républicain partisan de l'action directe, s'est-il allié avec la réaction pour combattre les vrais républicains, ouvriers et amis des ouvriers, si ce n'est parce que la classe ouvrière lui est odieuse

Pourquoi Monsieur le maire, avez-vous caché la souscription en faveur des élections du citoyen Lamendin pour y faire inscrire les réactionnaires, tandis que pour nous, les amis du député, votre garde passait devant nos portes selon votre recommandation. C'était pour nous faire passer pour des zéros.

Aujourd'hui,comme maire, que faites-vous ? Rien ! toujours rien !... sinon retourner votre capote.

Votre second adjoint, en lisant vos affiches, en face de la mairie, ne s'est-il pas écrié : « Notre maire a encore une fois retourné sa capote !!! »

Vous-même, monsieur le maire, ne disiez-vous pas à certain gros légume qui vous reprochait votre attitude : « Si j'ai fait ces affiches, c'était pour me mettre à couvert !! »

Oui, bon jésuite, mettez-vous à couvert ; mais nous découvrirons votre passé politique et quand les électeurs dont les yeux s'ouvrent de plus e nplus à toutes vos cabrioles seront ainsi fixés sur votre compte, ils vous en offriront une de capote, que vous ne pourrez plus jamais retourner.

Benoît LECLERCQ,
délégué du syndicat.

CARVIN

L'ALIMENTATION PUBLIQUE. — On a abattu pendant le mois écoulé : 13 bœufs, 75 vaches, 50 veaux, 117 moutons, 168 porcs, soit 423 animaux pour 79.979 kilogrammes.

On a importé pendant la même période : 216 hectos de vin, 17 de vinaigre et 2,007 de bière.

LE PRIX DU PAIN. — Taxe d'Arras pour servir de comparaison. 12 avril : 1re qualité, 33 cetntimes ; 2e qualité, 27 centimes ; 3e qualité, 23 centimes.

19 avril : 1re qualité, 32 centimes ; 2e qualité, 26 centimes; 3e qualité, 22 centimes.

Les 5 et 26 avril, pas de taxe.

ADJUDICATION. — Lundi dernier a eu lieu à la sous-préfecture de Béthune l'adjudication des travaux de construction de l'Ecole de Liberc ourt, estimée 107.809 fr. 53 pour les bâtiments et le mobilier.

Douze concurrents se disputaient ce travail, qui a été adjugé à M. Caullet-Deivart, entrepreneur à Carvin, avec un rabais de 17 fr. 20 %, double du plus fort rabais offert par ses concurrents.

BILLY

DUCASSE DU « BOUT D'AMONT ». — Voici le programme de la journée du dimanche 8 mai :

Concours individuel de pinsons. — Jeu de boulets. — Jeu de javelots. — Jeu de bouchons. — Tir à la carabine Flobert. — Jeu de passe au tamis. — Jeu de football. — Tir à la boule.

Grand concert par les sociétés musicales de la localité. — Fête de Gymnastique par l' « Avenir ». — Nombreuses attractions foraines.

Le soir, Grand bal à l'Alcazar d'été.

Journée du lundi 9 mai. — Tir à la b[illegible], Massacre de coqs. — Course à pied. — Fête foraine. — Départ du ballon « Le Bout d'Amont ».

Tous les étrangers seront admis aux différents jeux. Chaque société pourra fournir autant de pelotons qu'elle jugera convenable. Les prix qui n'auraient pas été disputés à la fête du quartier ne seront pas distribués. Les concurrents devront se conformer aux décisions des commissaires sous peine d'exclusion.

Les habitants sont invités à pavoiser leurs maisons.

Pour tous renseignements, on est prié de s'adresser à M. Albert Tassin, conseiller municipal, cabaretier rue d'Amont, président de la Commission d'organisation.